



COURS INSTRUMENTAUX

Tout élève est considéré comme un musicien en puissance. Il nous appartient seulement de les accompagner dans la découverte de l'écriture et du langage musicaux.

Les notions explorées en éveil musical sont reprises lors des cours d'instrument.

DÉROULEMENT D'UN COURS :

Il suit une progression individualisée et s'adapte à la personnalité et à l'âge de l'élève.

L'accent est mis sur :

- le travail et la conscience de la **posture**
- **l'éducation de la main** conjointe à l'éducation de l'oreille et de la voix
- le contrôle du **geste musical**
- **l'intersensorialité** dans l'apprentissage
- la pratique de l'instrument en duo ou au sein d'un groupe

Mise en pratique :

- exploration de différents touchers, rythmes et frappes à l'aide d'instruments de percussion
- apprentissage de morceaux choisis selon la personnalité de l'élève. Le choix des morceaux suit une progression
- analyse du morceau
- lecture : elle rejoint le jeu de l'instrument et non l'inverse.
- improvisation à partir de thèmes, spontanée et non à un moment donné du cours
- élargissement à d'autres disciplines artistiques

Travail de l'instrument à la maison :

Souvent la question est posée de savoir combien de temps un enfant est supposé travailler chaque jour.

On peut évidemment **encourager** un enfant à jouer mais peut-on lui imposer de « jouer » alors qu'il s'agit pour lui d'exprimer « un mouvement intérieur, un élan vital ».

Par contre, il semble important de respecter ses « moments privilégiés » sans le contraindre et en lui permettant de s'y livrer aisément.

Pour cela l'enfant doit pouvoir jouer dans un endroit protégé du bruit et de l'agitation **sur un instrument de qualité**.

AUDITIONS :

- entre élèves au cours de l'année
- avec invitation des parents en fin d'année scolaire